

En Suisse, les maladies infectieuses pèsent relativement peu sur le système de soins. Elles représentent à peine un pourcent des causes de décès. Pourtant, au niveau international, il ne se passe pas une semaine sans qu'une alerte nous rappelle la fragilité de l'humanité face aux épidémies. Alors que le 29 mars 2016, l'OMS annonçait la fin de l'urgence sanitaire de portée internationale relative à la flambée Ebola, un nouveau virus avait déjà commencé à faire parler de lui au Brésil : Zika. Comme l'ont démontré avant eux le SRAS, le H1N1 ou le MERS, les agents pathogènes ne sont pas sensibles à la fermeture des frontières et leur impact ne se limite pas au seul domaine de la santé.

Le 1er janvier 2016 est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (LEp). Cette nouvelle loi introduit des changements attendus dans la lutte contre les épidémies dans notre pays. Cela n'est pas sans poser des questions juridiques complexes qui nous affectent directement dans notre quotidien, notamment en matière de responsabilités individuelles et collectives, de vaccinations, de mesures de prévention, de droit des patients, mais aussi de limites de l'intervention de l'Etat.

La 23^e Journée de droit de la santé vise ainsi à faire le point sur l'état du droit dans ce domaine en répondant aux préoccupations concrètes des professionnels de la santé et des établissements de soins ainsi que des autorités fédérales et cantonales. Au-delà de la lutte contre les épidémies, il sera également question de prévention et de promotion de la santé, ces deux éléments étant aussi des piliers indispensables dans la protection au sens large de la santé de la population.

23^e Journée de droit de la santé



De la lutte contre les épidémies à la promotion de la santé

Judi 1^{er} septembre 2016

Aula de la Faculté de droit
Premier-Mars 26, Neuchâtel

De la lutte contre les épidémies à la promotion de la santé

08 h 30 Accueil des participants

Présidence Anne-Sylvie Dupont, Professeure, Université de Neuchâtel

09 h 00 Ouverture de la journée
Kilian Stoffel, Recteur, Université de Neuchâtel

09 h 10 **Les nouveautés de l'année écoulée en droit de la santé**
Olivier Guillod, Professeur, Université de Neuchâtel

10 h 00 Pause

10 h 20 **La nouvelle loi fédérale sur les épidémies (LEp) : une réforme à point nommé**
Mike Schüpbach, Suppléant chef de section, Office fédéral de la santé publique, Berne

11 h 00 **Impact de la nouvelle loi pour les cantons et les professionnels**
Claude-François Robert, Médecin cantonal, Neuchâtel

11 h 25 **Le règlement sanitaire international : l'après Ebola**
David Clarke, Health Systems Adviser Law and Governance, OMS

11 h 55 **La mise en oeuvre du RSI dans 25 pays : Introduction à LawAtlas.org**
Scott Burris, Directeur Center for Health Law, Policy and Practice, Temple University, Philadelphie (USA)

12 h 15 Repas

Présidence Dominique Sprumont, Professeur, Université de Neuchâtel

13 h 30 **Vaccination du personnel hospitalier : qui décide ?**
Odile Pelet, Dr en droit, Avocate au barreau, Lausanne

14 h 00 **Résistance aux antibiotiques : quelles responsabilités pour les hôpitaux ?**
Rachel Christinat, Avocate, Neuchâtel

14 h 30 **Les enjeux de santé publique : des maladies transmissibles aux maladies non transmissibles**
Antoine Flahault, Professeur, Institut de santé globale, Université de Genève

15 h 00 **Redéfinition du droit de la santé dans une perspective salutogénique**
Natacha Joset, Doctorante en droit de la santé, Université de Neuchâtel

15 h 30 Table ronde avec la participation de tous les intervenants

16 h 10 Conclusions

Finance d'inscription

(comprend repas, pauses et actes)

Stagiaires

Etudiants (sans repas)

CHF 300.-

CHF 100.-

CHF 50.-

Délai d'inscription

15 août 2016

Lieu

Aula de la Faculté de droit, Avenue du Premier-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Renseignements

Institut de droit de la santé

Avenue du Premier-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 80

E-mail : messagerie.ids@unine.ch

<http://www.unine.ch/ids>

Bulletin d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer au secrétariat de l'Institut de droit de la santé, par e-mail, poste ou sur www.publications-droit.ch

Je prendrai part à la 23^e Journée de droit de la santé du 1^{er} septembre 2016 et m'engage à verser la finance d'inscription au moyen du bulletin qui me sera adressé.

Etudiant/e (prière de joindre une copie de la carte) Stagiaire

Je prendrai part au repas: OUI NON

Nom, Prénom: _____

Profession: _____

Adresse: _____

Code postal et localité: _____

Tél. professionnel: _____

Fax: _____

E-mail: _____

Signature: _____